



Formation postgrade interuniversitaire romande en psychothérapie comportementale et cognitive

Procédure d'admission au MAS TCC

1. Conditions d'admission

Peut déposer un dossier de demande d'admission au MAS TCC toute personne remplissant les conditions suivantes :

a. Titre universitaire requis

- Être titulaire d'une maîtrise universitaire (Master) en psychologie délivrée par une université suisse ou une haute école suisse en psychologie, ou d'un titre jugé équivalent par le Service des inscriptions et immatriculations (SII) de l'UNIL
- Pour les médecins (psychiatres / pédopsychiatres) : être titulaire d'un titre de spécialiste ou en voie de l'obtenir, ou d'un titre jugé équivalent par le Service des inscriptions et immatriculations (SII) de l'UNIL
- Pour les titulaires de diplômes étrangers : fournir une attestation d'équivalence délivrée par la Commission des professions de la psychologie (PsyCo/OFSP) pour les psychologues ou par la Commission des professions médicales (MEBEKO/FMH) pour les médecins

IMPORTANT : Pour les personnes titulaires d'un titre étranger, nous vous rendons attentives au fait que le SII procédera à un examen de l'équivalence de votre diplôme (reconnaissance sur le plan académique). Afin de déterminer si un diplôme universitaire étranger peut être reconnu par l'Université de Lausanne, le SII se base notamment sur la [Directive 3.1 de la Direction](#) en matière de conditions d'immatriculation et les recommandations émanant des organes de coordination universitaires (Swiss ENIC et NARIC européens). La reconnaissance professionnelle accordée par la PsyCo (ou MEBEKO) ne lie en aucun cas l'UNIL, qui est compétente pour édicter sa législation en matière d'équivalence des titres académiques étrangers.

b. Formation préalable en TCC et en psychologie clinique / psychopathologie

- Attester d'une formation introductive en TCC équivalente à 3 crédits ECTS (ou 30 heures en présentiel), acquise durant la formation prégraduée ou après celle-ci (v. liste publiée sur la page web)
- Pour les psychologues : attester d'une formation de base en psychologie clinique et psychopathologie équivalente à 12 crédits ECTS (ou 120 heures en présentiel) (v. liste publiée sur la page web)



- Pour les médecins : attester d'une formation de base en psychiatrie / pédopsychiatrie équivalente à deux années de spécialisation postgraduée

Dossier de candidature

Le dossier de candidature doit comporter obligatoirement :

- Le formulaire d'inscription dûment rempli
- Une photographie récente (format portrait JPG)
- Une copie de la carte d'identité ou du passeport (format JPG)
- Un curriculum vitae actualisé
- Une lettre de motivation explicitant l'intérêt pour la formation en TCC
- Les copies des diplômes universitaires (Bachelor, Master ou équivalents) accompagnées des relevés de notes

A noter que les candidat·es doivent avoir terminé leur formation prégraduée au moment du dépôt du dossier. Si le titre officiel n'a pas encore été délivré, une attestation de fin de formation et de réussite doit être jointe.

En sus, pour les candidat·es qui ne sont pas titulaires d'un diplôme universitaire suisse :

- Une attestation d'équivalence délivrée par la PsyCo/OFSP (pour les psychologues) ou par la MEBKO/FMH (pour les médecins psychiatres et pédopsychiatres)
- Une copie de la preuve de paiement de CHF 200.- pour les [frais administratifs du SII \(pour les candidat·e·s qui ne sont pas titulaires d'un diplôme universitaire suisse\)](#)
- Le cas échéant, la traduction authentifiée des documents rédigés dans une autre langue que le français, l'allemand, l'anglais ou l'italien

En outre, les candidat·es en mesure de fournir les documents suivants doivent les ajouter à leur dossier :

- Les certificats de travail pour les postes occupés après le Master
- Pour les candidat·es au bénéfice d'une pratique clinique, l'attestation *Conditions cadres de la pratique clinique – contrat de travail*, doit être complétée par l'employeur·e et jointe au dossier (v. document à télécharger sur la page web)
- Pour les candidat·es disposant d'une promesse d'engagement, l'attestation *Conditions cadres de la pratique clinique – promesse d'engagement*, doit être complétée par l'employeur·e et jointe au dossier (v. document à télécharger sur la page web)
- Les attestations de formation continue en psychologie clinique et psychopathologie (pour toute formation suivie après le prégradué)



- Les attestations de formation continue en TCC introductive (pour toute formation suivie après le prégradué)
- Pour les titulaires de titres hors des universités partenaires ou étrangers, le(s) descriptif(s) des enseignements TCC suivis, en particulier si l'intitulé n'est pas suffisamment explicite.

IMPORTANT : Toute candidature ne répondant pas aux critères décrits ci-dessus et tout dossier incomplet ne sera pas pris en considération dans le processus de sélection sur dossier.

2. Sélection des candidat·es

Le nombre de places par spécialisation (adultes ou enfants/adolescent·es) est limité. La sélection des candidat·es se déroule en deux étapes : une première sélection sur dossier, suivie d'un entretien individuel pour les candidat·es présélectionné·es.

a. Présélection des dossiers

La priorité est donnée :

1. Aux personnes bénéficiant d'un emploi donnant accès à la pratique clinique, en particulier dans les lieux suivants :
 - une institution ou un cabinet psychiatrique-psychothérapeutique reconnu ISFM et partenaire du MAS, ou
 - une institution ou un cabinet de psychiatrie-psychothérapie ou de psychothérapie psychologique ayant signé la Charte relative à la pratique clinique des filières de formation postgrade en psychothérapie UNIL, ou
 - un lieu de pratique sous la responsabilité clinique d'un·e formateur·rice du MAS (enseignant·e, superviseur·e, thérapeute agré·e)
2. Aux personnes ayant un emploi donnant accès à une grande diversité de troubles psychiques sur leur lieu de pratique

b. Entretiens individuels

Les candidat·es présélectionné·es sont convoqué·es à un entretien de 30 minutes avec :

- un membre du Comité directeur et
- un membre du Comité scientifique



L'évaluation se fait au moyen d'une grille standardisée et porte notamment sur :

- Les conditions cadres de la pratique clinique : type et durée du contrat, taux d'emploi, accès effectif à la pratique clinique, possibilité de réaliser de la TCC, accès à une diversité de cas cliniques, correspondance de la patientèle à la spécialisation souhaitée
- La motivation du·de la candidat·e et la cohérence du parcours : motivation sur le long terme, cohérence entre le parcours antérieur, les objectifs professionnels et la formation du MAS TCC
- La correspondance entre les attentes et les exigences du MAS, ainsi que la capacité à suivre les différents éléments de la formation (notamment la capacité à assumer l'investissement en temps nécessaire)
- Les compétences interpersonnelles et de communication lors de l'entretien : capacité à répondre clairement et de manière convaincante aux questions

3. Décision d'admission

Sur la base des critères de sélection susmentionnés, le Comité directeur de la formation a la possibilité de :

- a. Retenir la candidature en fonction du nombre de places disponibles pour chacune des deux voies de spécialisation
- b. Placer la candidature sur une liste d'attente pour le cas où une candidature retenue se désisterait
- c. Refuser une candidature (art. 7 al. 4 de la Loi fédérale sur les professions relevant du domaine de la psychologie du 18 mars 2011 [LPsy ; RS 935.81] : « Nul ne peut faire valoir un droit à une place de formation postgrade »)

La procédure de sélection dure approximativement trois mois. Les candidat·es sont informé·es de la décision du Comité directeur.

La décision d'admission est communiquée par écrit.

En cas d'admission, la confirmation d'inscription doit être transmise dans les délais indiqués.

Tout retrait au cursus après réception de la lettre d'acceptation entraîne des frais administratifs d'un montant de CHF 200.-.

Informations complémentaires

Des informations détaillées sur les prérequis et les modalités pratiques sont disponibles sur le site officiel de la Formation Continue UNIL-EPFL : <https://www.formation-continue-unil-epfl.ch/formation/tcc-mas/>